

# Corruption dans l'éolien : Vent de panique chez les promoteurs !

Depuis que le Service Central de prévention de la corruption a lancé l'alerte sur les prises illégales d'intérêt dans le secteur de l'éolien, les plaintes se multiplient dans la France entière. Les associations de vigilance citoyenne contre l'éolien estiment à environ 70 le nombre de plaintes déposées auprès des procureurs de la République.

Les condamnations issues des premières plaintes il y a deux ans commencent à tomber. A Laramière, 6 élus dont le maire ont été condamnés. Ils viennent d'avertir la presse qu'ils renoncent à faire appel du jugement. A Saint Georges d'Annebeck et Ally-Mercoeur, des élus ont été condamnés pour prise illégale d'intérêt et pour recel de prises illégales d'intérêt. Des élus sont convoqués devant le Tribunal Correctionnel de Caen en janvier puis en Mayenne en mai dernier.

Conscients des dangers, les élus se mettent à refuser systématiquement l'installation de nouveaux parcs et à prendre conscience des inconvénients de l'éolien en terme de santé publique, de dégradation du cadre de vie et de la perte de valeur des habitations.

Paniqués par l'attitude négative des élus dans les campagnes, les promoteurs viennent de commettre une erreur gravissime en envoyant un courrier aux députés par l'intermédiaire du syndicat de promoteur France Energie Eolienne. (FEE)

Dans ce courrier envoyé le 15 décembre, que nous avons pu nous procurer, le syndicat des promoteurs demande tout simplement aux députés de changer la loi sur la prise illégale d'intérêt.

Monsieur Frédéric Lanoë, président du Syndicat précise : « A cet égard, l'imprécision qui entoure actuellement la définition de la prise illégale d'intérêts est une faille qu'utilisent les détracteurs de l'éolien au détriment des maires ; il appartient bien sûr au Législateur de juger de l'opportunité d'y remédier. »

Pour le syndicat le problème n'est pas que des élus soient en situation de prise illégale d'intérêt et coupable d'un délit pénal dans le cadre d'un projet éolien. Pour lui, la difficulté c'est que des citoyens lanceurs d'alerte dénoncent des faits infractionnels taxant même ces derniers de « militants antirépublicains. » (sic), alors que les antirépublicains sont précisément les élus délinquants qui abusent de leur autorité démocratique pour tirer un avantage personnel de leurs décisions politiques. C'est tout simplement le renversement total des valeurs.

Lors de son installation comme procureur de la République Financier Eliane Houlette devait préciser : « il faut regarder la vérité en face, la corruption comme la fraude fiscale portent atteinte au pacte démocratique et à la collectivité toute entière ». Ce sont donc bien les élus coupables de corruption et leurs complices qui sont antirépublicains.

Ils le sont tellement et ont un tel sentiment d'impunité qu'ils se permettent de demander aux députés directement de changer la loi pénale et donc de demander une loi d'amnistie, en escomptant le bénéfice de l'application de la loi pénale la plus douce, qui implique l'application rétroactive de la loi la plus douce. C'est tout simplement hallucinant !

Dans le contexte actuel de défiance envers les élus, quel sera le député qui osera déposer une proposition de loi demandant l'assouplissement de la prise illégale d'intérêt ?

Nous attendons avec impatience de voir si un député propose une telle réforme qui signerait incontestablement la fin du pacte républicain déjà largement entamé par les multiples conflits d'intérêt dans le domaine éolien.